



ANSD

Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie

DSDS
DSSSCVP

**ENQUETE DE SUIVI DE LA PAUVRETE AU SENEGAL
(ESPS_II)**

NOTE D'ORIENTATION TECHNIQUE DE L'ESPS

Mai 2010

La proposition ci-après a pour objet de présenter le projet de réalisation de la seconde **Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS_II)**. Après un bref aperçu sur les conditions de vie des sénégalais, du contexte et de la justification du projet, le document donne les objectifs de l'enquête, fait une description sommaire de la méthodologie préconisée, présente le calendrier de l'enquête et ses contraintes et propose un budget prévisionnel pour sa mise en œuvre.

I. Contexte et justifications du projet

En 1996, l'initiative des Pays pauvres très endettés (PPTE) subordonnait l'octroi de remises de dettes à des réformes dans le domaine économique, institutionnel et à la lutte contre la pauvreté. Mais la plupart des politiques mises en œuvre à l'époque étaient influencées entre autres par des mesures ayant trait à la libéralisation des marchés, aux réformes dans le secteur public, à la décentralisation et à la réforme du système judiciaire. Ces mesures, destinées à conduire nos États vers des économies de marché, avaient été jugées indispensables à la réussite des "programmes de lutte contre la pauvreté".

A partir de septembre 1999, toutes les démarches vont concourir à la mise en place du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. Le Comité de Développement de la Banque Mondiale et un Comité intérimaire du FMI adoptaient alors une version renforcée de l'initiative PPTE, exigeant que le pays signataire dispose d'une stratégie de réduction de la pauvreté au moment de la décision et qu'il ait fait des progrès dans sa mise en œuvre à la fin de l'accord.

Le Sénégal est entré dans ce processus en juin 2000 et dix ans après deux DSRP ont été élaborés et mis en œuvre. Leur vocation a été surtout de promouvoir la participation de l'ensemble des groupes sociaux à la planification et d'organiser le plus de cohésion et de consensus autour des objectifs nationaux afin que la mise en œuvre de programmes sectoriels ne soit compromise par des conflits d'intérêts catégoriels. Le premier DSRP 2003-2005, a essayé de mesurer l'efficacité d'un tel processus d'élaboration participative des politiques publiques, qui est censé être un outil de coordination pour impulser le partenariat entre les différents acteurs, et a été un instrument de mobilisation des ressources et de recentrage des actions de développement de l'État autour d'objectifs clairement définis, assortis d'indicateurs de performance et d'impact.

Après la réalisation de ces objectifs, le Gouvernement du Sénégal s'est engagé dans la mise en œuvre de son deuxième DSRP, avec le soutien de ses partenaires techniques et financiers, des collectivités locales, du secteur privé et des principales organisations de la société civile. Ce document de deuxième génération couvre le quinquennat 2006-2010, sa dernière année devant être, celle de l'évaluation globale de ses performances.

Outre l'adjonction de quelques actions supplémentaires dans le dispositif opérationnel d'origine, cette nouvelle stratégie insiste sur la lutte contre la pauvreté, associant la Stratégie de Croissance accélérée au nouveau dispositif stratégique mis en place. Il s'agit là, incontestablement, d'une avancée majeure en matière de politique de développement, dans la mesure où la stratégie du DSRP était considérée comme quelque peu défensive dans son approche de la pauvreté et, à certains égards, comme en situation d'opposition aux stratégies dites de développement économique et social conduites jusque-là au Sénégal. Il convient toutefois de relever que la mobilisation du système économique au service, entre autres objectifs prioritaires, de l'accélération de l'accès aux services sociaux de base et de la promotion de la protection sociale sous toutes ses formes, a été une réalité avec le DSRP 2.

Ces orientations stratégiques consignées dans ce Document de seconde génération ont été présentées à l'occasion du Groupe consultatif tenu à Paris (France) en octobre 2007, et ont bénéficié des engagements financiers nouveaux qui ont permis de soutenir l'ensemble des besoins à cet égard. Le Gouvernement s'est

engagé, en contrepartie à rendre compte des progrès réalisés et à prendre des mesures correctives nécessaires au fur et à mesure de l'avancement de la mise en œuvre du DSRP 2, par l'organisation de revues conjointes annuelles et des rencontres trimestrielles qui font état des décaissements et besoins. Au terme de la mise en œuvre des actions prioritaires à travers l'exécution des projets et programme, le Sénégal a envisagé de reformuler un nouveau document de politique pour la période 2011-2015 sur la base des résultats de l'évaluation de l'impact des efforts faits dans le cadre des deux premiers DSRP.

II. Principaux objectifs du projet

Les diagnostics du DSRP ont remis en exergue la nécessité d'investir dans le secteur social, notamment dans l'éducation, la santé et l'hydraulique avec le développement d'infrastructures d'une part et d'autre part, la promotion des activités génératrices de revenus pour la prise en charge de la demande d'emploi des jeunes. La bonne gouvernance occupe aussi une place centrale dans la demande sociale des populations.

L'ESPS de 2010 qui est une réplique de celle 2005-2006 devra principalement fournir les principaux indicateurs de pauvreté, permettre de dresser un profil de pauvreté, de faire ressortir les caractéristiques socioéconomiques des différents groupes sociaux et d'analyser les déterminants de la pauvreté. Elle devra fournir des indicateurs pertinents sur l'éducation, la santé, l'emploi, le patrimoine et la consommation des ménages. Enfin, elle devra renseigner sur la perception que les ménages ont de la pauvreté et de la gouvernance ainsi que sur les solutions que les populations préconisent pour sortir du dénuement. A l'opposé des enquêtes de type budget consommation classiques, qui collectent des données détaillées sur tous les produits, l'ESPS II se limitera à relever des informations par grand poste de dépenses ou fonction de consommation (santé, éducation, transport, logement, etc.), en distinguant les dépenses alimentaires et non alimentaires, les achats de produits et services et l'autoconsommation de produits agricoles et d'élevage. Cette approche, quoique simplifiée pour saisir les dépenses, pourra permettre d'estimer la consommation des ménages et de mesurer la pauvreté monétaire suivant une méthodologie comparable à celle déjà utilisée dans les enquêtes ESAM I, ESAM II et ESPI I.

Le principal objectif de l'enquête étant le suivi de la pauvreté au Sénégal, elle doit produire les mêmes indicateurs que l'ESPI I pour permettre la mesure des changements intervenus depuis 2005-2006, en relation avec les politiques, programmes et projets mis en place par l'Etat. Elle devra donc produire des indicateurs simples permettant d'apprécier la situation des différentes catégories sociales ainsi que les éventuelles disparités entre elles. Les informations collectées dans l'enquête permettront :

- De renseigner sur les conditions de vie des populations à travers les principaux indicateurs de niveau de vie relatifs à l'éducation, à la santé et à l'emploi d'une part, et d'autre part à l'habitat, à l'équipement, au confort et au patrimoine des ménages, à l'état nutritionnel des enfants, à l'accès aux infrastructures de base et à la satisfaction des populations par rapport à celles-ci;
- D'estimer la consommation des ménages et de déterminer sa structure ;
- D'identifier les ménages pauvres, de déterminer l'ampleur et l'évolution de la pauvreté monétaire et de mesurer les inégalités entre catégories sociales ;
- De connaître le point de vue des populations sur leurs propres conditions de vie et sur les institutions de l'Etat, sur leurs priorités et leurs attentes ainsi que sur leurs perceptions de la qualité des services sociaux et la place du tissu social dans l'organisation des communautés.

Par la production d'indicateurs pertinents et consensuels, l'enquête vise à contribuer à la facilitation du dialogue politique et social entre les décideurs, les bailleurs de fonds, la société civile et les autres partenaires.

III. Plan de sondage et méthodologie de collecte

L'ESPS II est conçue pour être une opération qui sera menée auprès des ménages ordinaires, sur l'étendue du territoire national. Seront exclues donc du champ de l'étude, les personnes sans domicile fixe et celles vivant dans des abris de fortune comme les mosquées et les marchés. Par rapport aux conditions de vie et à la pauvreté, on peut certes s'interroger sur la validité d'une telle approche et sur la représentativité de l'échantillon issu de cette base. En effet, les populations exclues du champ de l'enquête, ont des caractéristiques très différentes de ce point de vue à celles vivant dans les ménages ordinaires. Toutefois, vu leur caractère plutôt marginal et la difficulté de les cerner avec les mêmes instruments et méthodes d'enquête que la population générale, il a été retenu de les exclure du champ de l'enquête et de leur consacrer des études spécifiques dans le cadre des groupes vulnérables et autres cibles d'intérêt pour les programmes de lutte contre la pauvreté.

- **Constitution de l'échantillon : taille et répartition**

En tenant compte du découpage administratif actuel qui a prévu 3 nouvelles régions et 10 nouveaux départements, l'ESPS II portera sur 14 régions et 45 départements, sachant qu'au moment de la réalisation de l'ESPS I, le Sénégal comptait seulement 11 régions et 34 départements. L'échantillon global de l'enquête porte théoriquement sur 20 250 ménages. Pour assurer la représentativité de l'échantillon et tenir compte des spécificités urbaines, il sera tiré 25 DR par département dont 15 en milieu urbain et 10 en milieu rural. Après les opérations de dénombrement, il sera tiré 18 ménages par DR-échantillons, soit un échantillon global de 20 250 ménages et de 1125 DR.

Il convient de préciser que l'ESPS II envisage d'utiliser les techniques de carte de pauvreté pour estimer les indicateurs de pauvreté au niveau département. En effet, l'expérience a montré que les dépenses souvent collectées au niveau très désagrégées (département par exemple) souffrent de robustesse à cause de la représentativité de l'échantillon. Or, les techniques de cartes de pauvreté peuvent fournir des indicateurs statistiquement significatifs à un moindre coût. Cette technique suggère d'appliquer le questionnaire complet à un échantillon réduit et le questionnaire allégé à un échantillon élargi ; ceci pour des raisons de lourdeur du questionnaire global et d'une meilleure estimation de certains indicateurs (dépense des ménages).

- **Sous échantillon réduit**

Le sous-échantillon réduit auquel il sera administré le questionnaire complet compte théoriquement 6750 ménages-échantillons, soit le tiers de l'échantillon global, avec 60% pour le milieu urbain et 40% pour le rural. Cela donne 2520 ménages ruraux et 4230 ménages urbains.

- **Sous échantillon élargi :**

Le sous échantillon élargi auquel sera appliqué le questionnaire allégé porte théoriquement sur 13 500 ménages, soit 300 ménages par département dont 60% en milieu urbain et 40% en milieu rural. L'échantillon ainsi constitué permettra le calcul de divers indicateurs sur l'éducation, la santé, l'emploi, l'équipement des ménages, le logement, la perception de la pauvreté représentatifs au niveau départemental. Il convient de rappeler que par le passé, sauf pour l'ESPS I, ces indicateurs ont été calculés seulement au niveau national, au niveau des strates comme Dakar, les autres villes, le milieu rural et les régions. Aussi, pour les besoins de comparaisons avec les sources existantes comme l'ESAM I et l'ESAM II, des analyses seront-elles faites au niveau national et régional ainsi que pour les strates de Dakar, les autres villes et le milieu rural.

- **Tirage de l'échantillon**

L'ESPS II portera sur un échantillon national de 20 250 ménages dont 12 690 en milieu urbain et 7560 en milieu rural. L'échantillon sera tiré en deux phases : les unités primaires ou DR au premier degré de tirage et les unités secondaires ou ménages au second degré. Au premier degré, il sera tiré 1125 grappes ou districts de recensement (DR).

A l'image de l'ESPS I, L'ESPS II sera une enquête par sondage aléatoire à couverture nationale qui fera appel à une méthode d'échantillonnage par grappes à deux degrés avec stratification au premier degré. Les unités statistiques du premier degré ou unités primaires sont les districts de recensement (DR) définis lors du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2002. Un échantillon de DR sera donc tiré au premier degré. Les unités statistiques du second degré ou unités secondaires seront constituées par les ménages des DR tirés au premier degré. Ainsi, les DR échantillonnés au premier degré, constituent la base de sondage du tirage au second degré.

Au second degré, il sera tiré dans chaque grappe 18 ménages. La répartition des grappes au sein d'un même département entre milieu urbain et milieu rural obéit au principe de la variabilité. En général, les ménages ruraux tendent généralement à se ressembler sur plusieurs plans, ce qui conduit à une faible variabilité. Aussi, les gains en informations deviennent-ils quasi-nuls, au-delà d'un certain nombre de ménages, et ce, quel que soit le nombre d'interviews supplémentaires. Minimiser les déplacements souvent difficiles en milieu rural est aussi une justification de cette option. Ainsi, à l'exception des départements de Dakar, Guédiawaye, et Pikine essentiellement urbains, dans les autres départements, le nombre de DR urbains représenteront 60% du nombre total de DR tirés contre 40% pour les DR ruraux.

- **Base de sondage et choix des grappes**

Le troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Sénégal de 2002 (RGPH-III, 2002) a servi de cadre d'échantillonnage pour le tirage des unités primaires de l'ESPS II. Cette base de sondage contient tous les districts de recensement ou grappes définis comme unités primaires d'échantillonnage dans les enquêtes intercensitaires réalisées par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie, soit au total 9780. Elle est constituée d'un fichier comprenant l'ensemble des unités d'habitation du pays réparties dans des zones distinctes dénommées districts de recensement (DR). Un DR est une aire géographique ayant des limites et une taille (nombre d'habitants et de ménages) connues en 2002. En théorie, un DR comprend approximativement selon le milieu, entre 800 à 1000 habitants, soit entre 80 à 100 ménages en moyenne. En milieu rural, un DR peut être composé d'un ou plusieurs villages et hameaux. La base ainsi constituée contient les informations nécessaires pour la localisation et l'identification des grappes (région, département, arrondissement ou commune, communauté rurale, numéro dans la base, taille ou nombre de ménages). Les informations disponibles sur les communes et les communautés rurales permettent de classer chaque DR dans le milieu urbain ou rural de son département d'appartenance. Un DR fait généralement l'objet d'un croquis détaillé indiquant ses limites et matérialisant les concessions identifiées par un numéro propre. Cette méthode d'élaboration d'un plan détaillé de DR, généralisée en milieu urbain est appliquée dans des cas spécifiques de localités densément peuplées en milieu rural pour faciliter l'adressage des ménages. Le plan ainsi dessiné est accompagné de la liste des chefs de concession et de ménages en vigueur au moment de l'établissement de celui-ci. Un travail de classement et de documentation des listes anciennes permettra de disposer d'une base de sondage actuelle pour les besoins de la présente enquête.

- **Dénombrement ou mise-à-jour des unités primaires de sondage**

Les données du RGPH III de 2002 qui ont servi de base de sondage n'étant pas à jour, l'inventaire ou la mise à jour de districts de recensement choisis devra être fait avant la seconde étape du tirage permettant de sélectionner les ménages échantillons. Cette phase de dénombrement est actuellement menée dans le

cadre de l'AGVSAN réalisée par le PAM. Elle précède cette fois-ci la phase collecte d'au moins un mois pour assurer la qualité de la cartographie. Elle tire à sa fin et est menée sur l'Ensemble des DR de l'échantillon.

- **Choix des ménages**

Pour chacun des DR retenus, les équipes de collecte procéderont à l'inventaire des ménages. Après avoir identifié et numéroté par ordre croissant de 1 à n les ménages occupés (n étant le nombre total de ménages occupés dans chaque DR), elles devront sélectionner les ménages échantillons suivant des procédures de sélection systématique clairement définies dans le manuel de dénombrement conçu à cet effet par les responsables de l'enquête.

Tableau : Plan d'échantillonnage

Région	N	Département	Avant dénombrement						Après dénombrement					
			Nombre de ménages attendus par département/strate			Nombre de grappes attendues par département/strate			Nombre de DR tirés par département/strate			Nombre de ménages attendus par département/strate		
			Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Dakar	1	Dakar	450	0	450	25	0	25	25	0	25	450	0	450
	2	Guédiawaye	450	0	450	25	0	25	25	0	25	450	0	450
	3	Pikine	450	0	450	25	0	25	25	0	25	450	0	450
	4	Rufisque	270	180	450	15	10	25	15	10	25	270	180	450
Diourbel	5	Bambey	270	180	450	15	10	25	15	10	25	270	180	450
	6	Diourbel	270	180	450	15	10	25	15	10	25	270	180	450
	7	Mbacké	270	180	450	15	10	25	15	10	25	270	180	450
Fatick	8	Fatick	270	180	450	15	10	25	15	10	25	270	180	450
	9	Foundiougne	270	180	450	15	10	25	15	10	25	270	180	450
	10	Gossas	270	180	450	15	10	25	12	10	22	216	180	396
Kaolack	11	Kaolack	270	180	450	15	10	25	15	10	25	270	180	450
	12	Nioro du Rip	270	180	450	15	10	25	15	10	25	270	180	450
	13	Guinguinéo	270	180	450	15	10	25	15	10	25	270	180	450
Kolda	14	Kolda	270	180	450	15	10	25	15	10	25	270	180	450
	15	Médina Yoro Foulah	270	180	450	15	10	25	2	10	12	36	180	216
	16	Vélingara	270	180	450	15	10	25	15	10	25	270	180	450
Louga	17	Kébémér	270	180	450	15	10	25	15	10	25	270	180	450
	18	Linguère	270	180	450	15	10	25	15	10	25	270	180	450
	19	Louga	270	180	450	15	10	25	15	10	25	270	180	450
Matam	20	Kanel	270	180	450	15	10	25	15	10	25	270	180	450
	21	Matam	270	180	450	15	10	25	15	10	25	270	180	450
	22	Ranérou	270	180	450	15	10	25	1	10	11	18	180	198
Saint Louis	23	Dagana	270	180	450	15	10	25	15	10	25	270	180	450
	24	Podor	270	180	450	15	10	25	15	10	25	270	180	450
	25	Saint Louis	270	180	450	15	10	25	15	10	25	270	180	450
Tambacounda	26	Bakel	270	180	450	15	10	25	15	10	25	270	180	450
	27	Goudiry	270	180	450	15	10	25	8	10	18	144	180	324
	28	Koumpentoum	270	180	450	15	10	25	8	10	18	144	180	324
	29	Tambacounda	270	180	450	15	10	25	15	10	25	270	180	450

Thiès	30	Mbour	270	180	450	15	10	25	15	10	25	270	180	450
	31	Thiès	270	180	450	15	10	25	15	10	25	270	180	450
	32	Tivaouane	270	180	450	15	10	25	15	10	25	270	180	450
Ziguinchor	33	Bignona	270	180	450	15	10	25	15	10	25	270	180	450
	34	Oussouye	270	180	450	15	10	25	5	10	15	90	180	270
	35	Ziguinchor	270	180	450	15	10	25	15	10	25	270	180	450
Kaffrine	36	Birkélane	270	180	450	15	10	25	4	10	14	72	180	252
	37	Kaffrine	270	180	450	15	10	25	15	10	25	270	180	450
	38	Koungheul	270	180	450	15	10	25	11	10	21	198	180	378
	39	Malem Hodar	270	180	450	15	10	25	3	10	13	54	180	234
Kédougou	40	Kédougou	270	180	450	15	10	25	15	10	25	270	180	450
	41	Salemata	270	180	450	15	10	25	1	10	11	18	180	198
	42	Saraya	270	180	450	15	10	25	3	10	13	54	180	234
Sédhiou	43	Boukiling	270	180	450	15	10	25	9	10	19	162	180	342
	44	Goudomp	270	180	450	15	10	25	15	10	25	270	180	450
	45	Sédhiou	270	180	450	15	10	25	15	10	25	270	180	450
Ensemble			12690	7560	20250	705	420	1125	592	420	1012	10656	7560	18216
<i>Nombre de Ménages par DR</i>			18	18	18							18	18	18
Enquête avec questionnaire complet			4230	2520	6750	705	420	1125	592	420	1012	3552	2520	6072
<i>Nombre de Ménages de l'échantillon par DR</i>			6	6	6							6	6	6
Enquête avec questionnaire allégé			8460	5040	13500	705	420	1125	592	420	1012	7104	5040	12144
<i>Nombre de Ménages de l'échantillon allégé par DR</i>			12	12	12							12	12	12

IV. Organisation du travail de terrain et durée de la collecte

Considérant les courts délais impartis pour la production des premiers résultats de l'enquête, tenant compte du temps nécessaire pour la mobilisation des fonds, les travaux préparatoires et le traitement informatique, la durée de la collecte des données est fixée à trois mois. Tirant les enseignements d'enquêtes similaires réalisées récemment, notamment l'ESPS I, le travail de terrain de l'ESPS II est estimé en tenant compte du temps mis pour l'administration du questionnaire de l'enquête à tous les ménages échantillons, du temps passé à effectuer l'actualisation des DR ainsi que du temps consacré au déplacement, à la prise de contact avec les autorités administratives et locales et au repos du personnel de terrain.

Pour la collecte, il existera deux catégories d'enquêteurs : ceux qui se chargeront de l'échantillon réduit et ceux qui s'occuperont de l'échantillon élargi. Au total, on dispose 135 enquêteurs dont 75 pour le sous échantillon réduit et 60 pour le sous échantillon élargi. La charge de travail du premier enquêteur est estimée à 1 ménage par jour et 2,5 ménages par jour pour le second si bien qu'une équipe de 4 enquêteurs (deux de chaque catégorie) fera 14 ménages tous les deux jours soit 7 ménages chaque jour. A ce rythme de travail, la collecte sera bouclée à l'issue de 83 jours d'interviews effectives. Sur cette base, il sera nécessaire de constituer 35 équipes dont 21 en milieu urbain et 14 en milieu rural, pour couvrir l'échantillon national dans les délais fixés. En milieu rural où les conditions de travail sont difficiles et les moyens de transport aléatoires, les équipes seront dotées de véhicules. En revanche, en milieu urbain où les déplacements ne posent pas de problèmes particuliers, les équipes bénéficieront de frais de transport pour leurs déplacements quotidiens dans la même ville et leurs déplacements interurbains d'une ville à une autre.

Il convient de préciser que l'ESPS II va utiliser les terminaux informatiques comme support de collecte. Un dispositif de transfert automatique des données sera utilisé et permettra de disposer des données collectées à temps réel.

V. Questionnaire de l'enquête

La méthode de collecte est basée sur l'interview directe au moyen d'un questionnaire. Le questionnaire de base de l'ESPS II est le même que celui de l'ESPS I qui fait la synthèse d'enquêtes précédentes visant des objectifs similaires mais s'adapte aussi aux besoins nouveaux de données exprimés par différents utilisateurs, services techniques des ministères, chercheurs et partenaires au développement impliqués dans les programmes de lutte contre la pauvreté et le suivi des conditions de vie des populations. Ce questionnaire comporte les sections suivantes :

- Section A : Informations sur le questionnaire
- Section B : Composition du ménage
- Section C : Education
- Section D : Santé
- Section E : Emploi, revenus, activités ménagères
- Section F : Transferts et migrations (interne et internationale)
- Section G : Equipements et éléments de confort du ménage
- Section H : Caractéristiques du logement
- Section I : Dépenses, consommation alimentaire et source de nourriture
- Section J : Revenus et autoconsommations (agriculture, élevage, pêche, ressources forestières)
- Section K : Perception
- Section L : Dimension socioculturelle du chef de ménage
- Section M : tissu associatif et mécanisme de solidarité
- Section N : Activités communautaires
- Section O : Accès aux services sociaux de base
- Section P : Assistance sociale
- Section Q : Chocs et stratégie de survie
- Section R : Changements climatiques

VI. Budget du projet

La réalisation de l'ESPS II est conditionnelle à la mobilisation des fonds nécessaires dans des délais permettant le respect du calendrier de l'enquête. Le financement du projet sera ainsi assuré par la Banque Mondiale, l'ACDI et le PAM avec une contrepartie de l'Etat du Sénégal estimée à partir de l'intervention du personnel de l'ANSD dans le projet. Le tableau présente le budget estimé à **926 334 282 FCFA**. En gros, il comprend la prise en charge des frais de fonctionnement, les frais de formation, les salaires du personnel de terrain et du personnel informatique, le matériel informatique, l'achat et la location de véhicules, le carburant, les fournitures de bureau, le matériel d'enquête et l'impression des documents et questionnaires. Il inclut aussi les voyages d'études ainsi que la tenue de séminaires de vulgarisation des résultats.

BUDGET ESPS II PAR GRANDS POSTES

N°	POSTE	Montant (FCFA)
----	-------	----------------

1	ENCADREMENT TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF	28 700 000
2	SENSIBILISATION/PUBLICITE	6 340 000
3	FORMATION PERSONNEL DE TERRAIN	31 450 000
4	ENQUETE PILOTE	9 740 000
5	COLLECTE DES DONNEES	223 783 300
6	TRAITEMENT DES DONNEES	8 300 000
7	MATERIEL D'ENQUETE	15 226 000
8	MATERIEL INFORMATIQUE	117 921 250
9	MATERIEL ROULANT	99 000 000
10	IMPRESSION DOCUMENTS (MANUELS ET DOCUMENTS DE TRAVAIL)	2 000 000
11	FORMATION ET VOYAGES D'ETUDES	25 000 000
12	ATELIERS ET SEMINAIRES	20 000 000
13	AUTRES FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 000 000
	SOUS TOTAL	589 460 550
14	IMPREVUS (1%)	5 894 606
	TOTAL FINANCEMENT BANQUE MONDIALE	595 355 156
15	COUT D'INTERVENTION ACDI/PNUD (ACQUISITION DES TERMINAUX DE COLLECTE-ULTRA PORTABLES)	129 500 000
16	COUTS D'INTERVENTION DU PAM (PHASE DENOMBREMENT)	85 572 592
17	COUTS D'INTERVENTION DU PERSONNEL DE L'ANSI JUSQU'A L'ANALYSE	150 150 000
	TOTAL GENERAL	960 577 748
	Dont Financement de:	
	Banque Mondiale	595 355 156
	ACDI/PNUD	129 500 000
	PAM	85 572 592
	GOUVERNEMENT	150 150 000

Une fois ce budget mobilisé et mis en place, les décaissements se feront selon le calendrier d'exécution des phases présenté dans la section suivante.

VII. Calendrier du projet

Dès que les ressources seront mises en place, le projet compte être mise En œuvre selon calendrier établi ci-dessous :

PROPOSITION DE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DE L'ESPS_II

Mois	Mois0	Mois1	Mois2	Mois3	Mois4	Mois5	Mois6	Mois7
------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Semaine	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
0. Requête de financement (mise en place du budget)																									
1. Travaux préparatoires																									
2. Formation personnel de terrain																									
3. Enquête pilote, sélection contrôleurs/enquêteurs																									
4. Collecte des données																									
5. Travaux d'apurement des données																									
6. Vérification finale données et sortie des tableaux																									
7. Production premiers résultats et analyse																									

VIII. Plan d'exécution de l'enquête

En plus de la conception d'un plan de sondage et l'élaboration des instruments, la réalisation d'une enquête comprend d'autres phases comme la formation du personnel de terrain, l'enquête pilote, la mise à jour des listes de ménages, le tirage des ménages échantillons, l'administration du questionnaire, la saisie, le traitement et l'analyse des données.

- **Formation du personnel de terrain**

Le personnel de terrain sera formé pendant trois semaines sur les instruments de l'enquête et les techniques d'utilisation des micros portables. Les formateurs s'appuieront sur un manuel d'instructions rédigé à cet effet et dont l'objectif est de familiariser les enquêteurs et les contrôleurs au questionnaire et d'expliquer les procédures, les définitions et les concepts sur lesquels repose l'enquête. C'est durant cette phase de l'enquête qu'il faudra :

1. Expliquer les objectifs de l'enquête;
2. Clarifier et expliquer la méthodologie de l'enquête et l'organisation du travail;
3. Indiquer les techniques d'approche et de sensibilisation des cibles;
4. Harmoniser la traduction des termes techniques et la formulation des questions en langues nationales;
5. Définir la responsabilité et les tâches dévolues à chacun ainsi que le calendrier de la collecte;
6. Examiner les cartes, les plans des grappes et les listes de base des ménages en vue du dénombrement;
7. Expliquer toutes les procédures du dénombrement et le principe du tirage des ménages.

- **Enquête pilote**

Au moins une semaine de pilote, seront nécessaires pour tester les instruments de l'enquête et les enquêteurs sur la base des ultra portables. C'est aussi l'occasion d'apprécier l'accueil des populations et leur perception du questionnaire en vue de prendre des mesures correctives si besoin. Une fois les questionnaires de l'enquête pilote remplis, les responsables de l'enquête discuteront et apprécieront les résultats obtenus dans la période afin de procéder aux corrections et clarifications nécessaires. Une évaluation de l'enquête pilote en salle de formation pendant deux jours avec les enquêteurs, permettra d'assurer un meilleur démarrage de l'enquête proprement dite.

- **Déroulement de la collecte**

La collecte des données sera effectuée par des équipes d'enquêteurs qui vont sillonner l'étendue du territoire, chacune étant responsable d'un nombre déterminé de DR ou unités primaires. L'organisation du travail sur le terrain consiste à programmer le travail de chaque équipe. Chaque équipe est dirigée par un contrôleur, responsable de l'organisation du travail dans son équipe, notamment l'actualisation des listes de ménages, la répartition du travail, le contrôle du remplissage des questionnaires et du respect des procédures ainsi que du relevé des prix. A cet effet, il est conçu un manuel à l'attention des enquêteurs dont la responsabilité est d'administrer le questionnaire aux ménages. Le contrôleur a essentiellement pour tâches:

1. Concrétiser les DR échantillons et d'identifier les ménages tirés;
2. De s'assurer du respect des limites géographiques des dites grappes;
3. De sensibiliser les autorités locales et les populations;
4. D'effectuer le tirage des ménages échantillons et de répartir le travail entre les enquêteurs;
5. De procéder aux contrôles, vérifications et corrections requis sur les questionnaires remplis;
6. De veiller à l'utilisation rationnelle du véhicule et du carburant et de bien gérer le matériel et les questionnaires;
7. De rendre compte à la coordination technique de l'enquête devant laquelle il est responsable

- **Composition et fonctionnement des équipes**

Une équipe comprend 5 personnes dont 1 contrôleur et 4 enquêteurs. La charge de travail est définie de sorte qu'au cours d'une semaine, une équipe consacre 6 jours pour administrer le questionnaire dans les ménages échantillons de ces DR, 1 jour pour se déplacer et/ou se reposer. Le temps de présence sur le terrain peut ainsi être fixé à 3 mois pour permettre à 35 équipes dont 21 urbaines et 14 rurales, soit 138 enquêteurs et 35 contrôleurs d'interviewer l'ensemble des ménages de l'échantillon. Compte tenu de la nature du terrain en milieu rural, notamment, les conditions d'hébergement, la dispersion des villages et les longues distances entre grappes, les 14 équipes désignées devront disposer chacune d'un véhicule.

- **Traitement et analyse des données**

Le traitement des données se fera simultanément avec la collecte et utilisera le logiciel SPSS. Pour assurer une bonne qualité des données, il sera procédé aux contrôles de validité, d'étendue, de structure et de cohérence interne.

- **Analyse**

L'analyse des données se fera en trois étapes avec la production d'un rapport préliminaire, un rapport d'actualisation des indicateurs de pauvreté monétaire, en collaboration avec la Banque Mondiale et la rédaction d'un rapport définitif plus détaillé. Des analyses thématiques pourront être entreprises, après concertation avec les chercheurs, les partenaires traditionnels comme les ministères techniques, la société civile et les chercheurs.